

SECTEUR 1. RUE DE LA MAIRIE



En entrée du bourg, le site est destiné à accueillir une offre de deux nouveaux logements.

Contraint par la présence de talus qui délimitent l'ensemble de la parcelle, un accès mutualisé aux deux constructions est à prévoir au niveau du carrefour situé au nord-est. Dans ce cadre, le traitement végétalisé des limites séparatives entre les constructions est à prioriser.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.

<b>Superficie :</b>	0,14 hectare		
<b>Répartition :</b>			
100%	<b>Habitat</b>	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
<b>Densité :</b>	14 logements / hectare		
<b>Nombre de logement (min) :</b>	2		
<b>Nombre de logements sociaux (min) :</b>	0		
<b>Système assainissement privilégié :</b>	Individuel		
<b>Programmation estimée :</b>	2023-2027		